

SOCIÉTÉ ARABE D'INVESTISSEMENT

B.P. 4009, Riyad 11491, Arabie Saoudite
Tél. : (966) 1 4760601; Téléc. : (966) 1 4760514

La Société arabe d'investissement (SAI) est une société de commandite par actions panarabe établie en 1974 qui appartient aux gouvernements de 15 États arabes et dispose d'un capital libéré de 360 millions de dollars US. Le Liban et l'Algérie ont présenté une demande d'adhésion. La Société a pour principale responsabilité d'investir dans des fonds arabes utilisés pour la formation de ressources arabes dans différents secteurs économiques en se fondant sur les indicateurs économiques et commerciaux pertinents, de manière à assurer le soutien et la croissance de l'économie dans le monde arabe. La Société bénéficie de l'ensemble des garanties et des avantages prévus dans les codes des pays participants applicables aux investissements nationaux, panarabes et étrangers. Ainsi, les avoirs de la Société peuvent être transférés, mais ils ne peuvent être ni nationalisés ni expropriés. L'exécution du mandat de la SAI s'articule autour de deux grands domaines d'activité.

1. Investissement dans des projets

L'investissement dans des projets est la fonction principale de la SAI. En règle générale, la Société prend ses décisions d'investissement en fonction de la viabilité économique et commerciale des projets. Elle tient aussi compte d'autres facteurs comme l'importance du projet sur le plan stratégique, la place qu'il occupe dans le plan de développement global du pays bénéficiaire ainsi que la mesure dans laquelle il favorisera l'intégration des secteurs économiques et une meilleure utilisation des ressources locales.

La Société joue un rôle de catalyseur et de promoteur en matière d'investissement en remplissant, entre autres, les fonctions suivantes.

- Déterminer la viabilité des projets en les soumettant à des études de faisabilité ou en évaluant de telles études exécutées par d'autres.
- Favoriser la réalisation des projets retenus en contribuant à leur financement et en fournissant, aux étapes initiales, l'aide technique requise pour qu'ils puissent être mis en oeuvre dans les délais fixés et le plus économiquement possible.
- Participer à la gestion des projets en cours en se faisant représenter au sein des conseils d'administration concernés.